



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 12 novembre 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

### **Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance à 20h.

### **Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

- M. André Bastien: achat d'un minibus.
- M. Rémi Tremblay:
  - tondeuse électrique;
  - étude de faisabilité - déplacement de la voie ferrée;
  - comité ferroviaire.

- Mme Marianne Larouche: recyclage de verre par l'utilisation de poudre de verre dans le béton.
- M. Gérard Gaudin: S.E.G.B. acquisition de la créance de la Banque Laurentienne séance extraordinaire du 22 octobre. Contrat S.E.G.B. et Empire.

Il est proposé de prolonger la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- M. Claude St-Jarre:
  - o diminution des gaz à effet de serre;
  - o Économie circulaire locale.

181112-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant le point 12.2 « nomination du CA Centre multifonctionnel Francine Gadbois ».

181112-2

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre et de la séance extraordinaire du 22 octobre tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-3

**Avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières et certains tarifs pour l'exercice financier 2019**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant les taxes foncières et certains tarifs pour l'exercice financier 2019.

181112-4

**Avis de motion d'un règlement imposant des tarifs pour divers biens et services ou activités offerts par la Ville**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant des tarifs pour divers biens et services ou activités offerts par la Ville.

181112-5

**Avis de motion d'un règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2019**

---

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2019.

181112-6

**Avis de motion - Règlement ordonnant l'acquisition de la créance de la Banque Laurentienne du Canada à l'égard de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville et décrétant à ces fins une dépense de 17 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de la créance de la Banque Laurentienne du Canada à l'égard de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville et décrétant à ces fins une dépense de 17 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$.

181112-7

**Avis de motion - Règlement ordonnant l'acquisition des lots 3 428 988, 3 771 167 et 3 771 169 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 818 000 \$**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition des lots 3 428 988, 3 771 167 et 3 771 169 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 818 000 \$.

181112-8

**Avis de motion - Règlement 1292-8 relatif aux chiens et aux chats**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats afin de revoir les règles relatives aux animaux errants et refuge.

181112-9

**Avis de motion - Règlement 1414-603 - mesures différentes - corridor en impasse - zones R-31 (883) et R-32 (869)**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser des mesures différentes relatives aux corridors en impasse desservant des locaux techniques et des locaux de rangement pour les bâtiments situés dans les zones R-31 (883) et R-32 (869).

181112-10

**Adoption du règlement 2018-104-03**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement déposé le 15 octobre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-104-3 *Règlement décrétant de nouveau une augmentation de 500 000 \$ du fonds de roulement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-11

**Adoption du règlement 2018-286**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement déposé le 15 octobre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-286 *Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour l'agrandissement de l'entrepôt des travaux publics phase 3 et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 574 973 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-12

**Dépôt du projet de règlement 2018-287**

---

M. le maire Jean Martel dépose le projet de règlement 2018-287 ordonnant l'acquisition de la créance de la Banque Laurentienne du Canada à l'égard de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville et décrétant à ces fins une dépense de 17 500 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$.

181112-13

**Dépôt du projet de règlement - 2018-288**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane dépose le projet de règlement 2018-288 ordonnant l'acquisition des lots 3 428 988, 3 771 167 et 3 771 169 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt 3 818 000 \$.

181112-14

**Dépôt du projet de règlement 1292-8**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane dépose le projet de règlement 1292-8 *Règlement amendant de nouveau le règlement relatifs aux chiens et aux chats.*

181112-15

**Adoption du projet de règlement 1414-603**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 1414-603, *Règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser des mesures différentes relatives aux corridors en impasse desservant des locaux techniques et des locaux de rangement pour les bâtiments situés dans les zones R-31 (883) et R-32 (869).*

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 décembre 2018 à 19h à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-16

**Dépôt du projet de règlement 2018-301**

---

Mme la conseillère Anne Barabé dépose le projet de règlement 2018-301 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2019.*

181112-17

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 24 octobre 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-166 et U2018-167 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 octobre 2018 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2018-70244 pour autoriser un changement de couleur pour les éléments métalliques du bâtiment situé au 204, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-166. Le conseil accepte également le maintien de la couleur d'origine;
2. La recommandation U2018-167 de refus de la demande de PIIA numéro 2018-70224 pour autoriser l'ajout d'un étage sur un bâtiment résidentiel situé au 900, boulevard Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-18

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 24 octobre 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-168 et U2018-170 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 octobre 2018 et d'approuver :

1. La demande numéro 2018-70235 pour autoriser la reconstruction du balcon et de l'escalier avant et le remplacement du revêtement du toit de la véranda de l'immeuble situé au 2, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-168 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70231 pour autoriser l'installation d'une fenêtre, d'une porte et d'une clôture de l'immeuble situé au 531, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-170 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-19

**Demande de PIIA présentée au CCU du 26 septembre 2018 – 126, rue Joseph-Bouchette – ajout d'étage (révision)**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-158 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 septembre 2018 et d'approuver la recommandation de refus de la demande de PIIA numéro 2018-70228 pour la propriété située au 126, rue Joseph-Bouchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-20 **Correction de la résolution U2013-132 -  
280, boul. du Fort-Saint-Louis**

---

Il est proposé de remplacer le numéro de la demande no 2013-70185 mentionné dans la résolution U2013-132 par le numéro de demande de PIIA no 2013-70184.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-21 **Procès-verbal du Comité du District 1, réunion du  
5 septembre 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du Comité des citoyens du District électoral no 1 (Marie-Victorin), réunion du 5 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-22 **Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du  
19 juin 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés, réunion du 19 juin 2018.

181112-23 **Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du  
18 septembre 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés, réunion du 18 septembre 2018.

181112-24 **Procès-verbal Commission des jumelages, réunion du  
19 juin 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages, réunion du 19 juin 2018.

181112-25 **Procès-verbal de la Commission de la circulation et du  
transport - réunion du 4 octobre 2018**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport, réunion du 4 octobre 2018 et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 181004-03 à l'effet de conserver le statut quo

quant à la demande de circulation de la rue Charcot. Il y a cependant demande de surveillance policière ainsi que demande d'installation en 2019 de deux panneaux indicateurs de vitesse.

2. La recommandation 181004-04 à l'effet d'accepter une interdiction de stationnement en tout temps sur les deux côtés du chemin de Lorraine à partir de 10 m de la limite sud de propriété du 606 chemin de Lorraine jusqu'au boulevard De Montarville.
3. La recommandation 181004-05 à l'effet de conserver le statut quo quant à la demande relative aux panneaux d'arrêt sur le chemin de Touraine face aux cours Georgiennes.
4. La recommandation 181004-06 à l'effet de conserver le statut quo quant à la demande de sens unique au niveau de la Place Hélène-Boulé.
5. La recommandation 181004-07 à l'effet d'interdire le stationnement du côté ouest sur la rue Lionel-Daunais, de la ligne d'arrêt (intersection Jean-Deslauriers) du côté nord jusqu'à l'élargissement de la rue Lionel-Daunais.
6. La recommandation 181004-08 à l'effet de conserver le statut quo quant à la traverse de pétons sur le boulevard de Mortagne face au 550.
7. La recommandation 181004-09 à l'effet de demander à la Direction des travaux publics de procéder au marquage des lignes du centre et de rive sur la rue de Brouage face aux jeux d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-26

**Procès-verbal du Secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 21 juin 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du Secrétariat à la participation citoyenne, réunion du 21 juin 2018.

181112-27

**Demande de dérogation mineure no 2018-70212 : bâtiment accessoire**

---

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70212;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-164;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;



CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 23 octobre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70212, à l'égard de l'immeuble situé au 65, rue De Vaudreuil sur les lots 5 174 883, 5 174 881, 5 174 878 et 2 274 771 du cadastre du Québec, déposée le 14 août 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'un bâtiment accessoire en cour avant.

Le tout selon la recommandation U2018-164 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre de demande de dérogation mineure, signée par M. Yvon Girard, directeur entretien bâtiment et construction pour le Groupe Robert, déposée le 27 août 2018;
- Plans A050, A051, A052 et A053, signés et scellés par M. Denis Favreau, architecte, déposés 27 août 2018;
- Élévations du bâtiment accessoire, préparées par Favreau Blais Associés Architectes, déposées le 27 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-28

**Demande de dérogation mineure no 2018-70223 :  
enseigne**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70223;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-171;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 23 octobre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70223, à l'égard de l'immeuble situé au 409, rue Samuel-De Champlain sur le lot 2 277 161 du cadastre du Québec, déposée le 11 septembre 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- permettre que l'affichage sur auvent excède de 2,97 mètres carrés la superficie totale permise par le règlement sans toutefois dépasser 9 mètres carrés;
- permettre de l'affichage sur auvent pour un dépanneur intégré à un bâtiment comprenant plus d'un établissement;
- permettre l'affichage sur auvent pour un dépanneur malgré la

présence d'une autre enseigne apposée sur le même mur sur laquelle l'auvent est installé.

Le tout selon la recommandation U2018-171 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre argumentaire du propriétaire, déposée le 11 septembre 2018;
- Plan de l'enseigne comportant les élévations graphiques, déposé le 11 septembre 2018;
- Photomontage comportant le contenu visuel (message et inscriptions), déposé le 24 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-29

**Demande de dérogation mineure no 2018-70230 :  
enseigne**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70230;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé le refus de cette demande en vertu de sa résolution U2018-172;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 23 octobre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé de refuser la demande de dérogation mineure n° 2018-70230, à l'égard de l'immeuble situé au 1550, boulevard De Montarville sur le lot 2 512 959 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-30

**Demande de dérogation mineure no 2018-70237 :  
piscine creusée**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70237;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-165;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du

23 octobre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70237 à l'égard de l'immeuble situé au 716, rue Pacifique-Duplessis sur le lot 2 509 889 du cadastre du Québec, déposée le 2 octobre 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre une réduction de la marge latérale droite de la piscine à 1,35 mètre.

Le tout selon la recommandation U2018-165 du CCU.

Tel que présenté dans le certificat de localisation, minute 31 265, signé et scellé par M. Pierre De Beaumont, arpenteur-géomètre, daté du 25 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-31

**Demande de dérogation mineure no 2018-70234 –  
implantation d'un balcon**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70234;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-169;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 23 octobre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70234 à l'égard de l'immeuble situé au 2, boulevard De Montarville sur le lot 1 908 794 du cadastre du Québec, déposée le 28 septembre 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la construction d'un balcon à zéro (0) mètre de la limite avant.

Le tout selon la recommandation U2018-169 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Description des travaux, reçue le 28 septembre 2018;
- Certificat de localisation, préparé par M. Sébastien Rheault, enregistré à la minute 1160 et daté du 1er septembre 2006;
- Photos reçues le 21 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-32

**Approbation du rapport d'effectif**

---

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période d'octobre 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 1<sup>er</sup> novembre 2018;
2. De féliciter Mme Stéfanie Papineau, chef de service - surveillance et gestion de projets à la Direction du génie pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-33

**Embauche temporaire – Contremaître (période hivernale)**

---

Il est proposé de retenir temporairement les services de monsieur Luc Archambault à titre de contremaître (nuit) à la Direction des travaux publics à compter du 14 novembre 2018, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-34

**Listes de chèques**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :

- Liste de chèques numéros 183725 à 183824 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 183825 à 183930 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 183930 à 184014 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 184015 à 184104 inclusivement.

2. D'approuver les paiements électroniques suivants:

- Paiements électroniques S-10946 à S-11000;
- Paiements électroniques S-11001 à S-11062;
- Paiements électroniques S-11063 à S-11107;
- Paiements électroniques S-11108 à S-11151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-35

**Listes de virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2017  
au 6 novembre 2018

Écritures 4780 à 4798

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-36

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2007-73**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2018, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

181112-37

**Adoption d'un plan d'action - Programme d'élimination  
des raccordements inversés**

---

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature de protocoles d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et du Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le présent échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées:

- Transmission de la résolution et de l'échéancier au ministère des Affaires municipales et Habitation (juillet 2016 et novembre 2018)
- Échantillonnage dans les secteurs problématiques connus (automne 2018)
- Travaux correctifs (2019 - 2020)
- Rapport et suivi (2019 - 2020);

CONSIDÉRANT que la Ville présente l'échéancier et la présente résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au ministère des Affaires municipales et Habitation.

Il est proposé :

D'adopter le plan d'action dans le cadre du programme d'élimination des raccordements inversés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-38

**Réparation de l'émissaire pluvial du ruisseau Sabrevois  
- demande d'autorisation environnementale**

---

CONSIDÉRANT l'affaissement d'un émissaire pluvial de 1,35 m dans le ruisseau Sabrevois;

CONSIDÉRANT que l'émissaire pluvial joue un rôle important dans la gestion des eaux pluviales de la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés dans les berges du ruisseau Sabrevois et qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé:

1. D'autoriser la Direction du génie ou ses représentants à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article 32 de la LQE;
2. De nommer M. Claude Poirier, directeur, ou Mme Stéfanie Papineau, chef de service - surveillance et gestion de projet, à titre de signataire de ladite demande;
3. De verser au ministère des Finances les sommes nécessaires pour le traitement de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-39

**Imposition d'un avis de réserve pour fins de piste cyclable - lots 2 279 857 et 2 279 568 du cadastre du Québec**

---

CONSIDÉRANT l'aménagement, depuis de nombreuses années, d'une piste cyclable sur le boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le plan d'arpentage préparé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre sous le numéro 14747 de ses minutes a démontré des empiètements de la piste cyclable sur une partie du lot 2 279 857 et sur le lot 2 279 568 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Boucherville de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Boucherville d'imposer dans l'intervalle un avis de réserve pour piste cyclable sur une partie du lot 2 279 857 et sur le lot 2 279 568 du cadastre du Québec.

Il est proposé :

1. Que le Conseil municipal autorise l'imposition d'un avis de réserve pour fins de piste cyclable, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24) sur les lots suivants:
  2. Une partie du lot 2 279 857 cadastre du Québec d'une superficie de 52.4 mètres carrés;
  3. Le lot 2 279 568 cadastre du Québec d'une superficie de 102.2 mètres carrés;
2. Que le Conseil municipal mandate le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toutes procédures pouvant en découler;
3. Que le Conseil municipal autorise le directeur général à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution;
4. Que le Conseil municipal autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;
5. Que le Conseil municipal autorise la greffière, la greffière adjointe ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Boucherville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-40

**Demande de modification au schéma d'aménagement -  
zone inondable – modification des limites**

---

CONSIDÉRANT que la limite cartographique de la plaine inondable de la réglementation municipale ne correspond pas à la situation observée sur la propriété du 518, rue François-V.-Malhiot;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville demande à l'agglomération de Longueuil de modifier au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SAD) les cotes des limites de la plaine inondable en bordure de la Rivière-aux-Pins à proximité du projet résidentiel situé au 518, rue François-V.-Malhiot;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la modification au SAD est de régulariser une situation de non-conformité pour certains des bâtiments construits à cause de l'utilisation d'une cote erronée des limites de la plaine inondable lors de la réalisation des travaux de construction;

CONSIDÉRANT que les bâtiments construits en partie dans la plaine inondable cartographique démontrent que le niveau altimétrique des fondations est situé au-dessus des niveaux altimétriques de la plaine inondable;

CONSIDÉRANT que les bâtiments ont tous été construits de bonne foi avec des permis de construction délivrés par la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 5.6.1 du SAD prévoit la procédure pour modifier le SAD;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à modifier l'article 4.3.1.1 et l'annexe A1 (carte 43) du SAD afin de corriger les cotes de la plaine inondable en fonction du plan topographique (minute 45544 – 11 mai 2015) et du rapport technique (dossier 27 514-00 (44259) – 27 octobre 2015) préparés par l'arpenteur-géomètre Vital Roy, qui déterminent la localisation des cotes 9,11 et 9,46 de la plaine inondable pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a donné un avis favorable pour corriger la limite de la plaine inondable si des aménagements en bordure de la rivière aux Pins sont réalisés pour compenser l'empiètement dans la plaine inondable;

CONSIDÉRANT l'acquisition des lots 3 139 673 et 2 436 494 localisés à proximité du secteur visé pour effectuer des interventions pour maintenir et accroître la valeur écologique des lieux;

Il est proposé de demander à l'agglomération de Longueuil de modifier l'article 4.3.1.1 et l'annexe A1 (carte 43) au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin de corriger, pour une portion de la Rivière-aux-Pins en bordure au 518, rue François-V.-Malhiot la limite de la plaine inondable 0-20 ans pour la cote 9,11 et la limite de la plaine inondable 20-100 ans pour la cote 9,46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-41

**Approbation du paiement à Énergir dans le cadre des travaux de réfection des rues Hélène-Boullé et Darontal**

---

CONSIDÉRANT que les conduites de gaz naturel étaient en conflit avec la conduite pluviale du séparateur dynamique;

CONSIDÉRANT qu'Énergir est l'unique mandataire du déploiement du réseau de gaz naturel au Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient nécessaires et aux frais de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 1306 préparé par la Direction du génie.

Il est proposé d'approuver le paiement de 28 503,85 \$, taxes incluses, à Énergir représentant les coûts réels des travaux correctifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Fermeture des soldes d'emprunt long terme approuvés  
non contractés**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1307 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements.

Il est proposé:

1. Que le conseil modifie les règlements identifiés au document « soldes résiduaire à renoncer » joint à la présente pour en faire partie intégrante de la façon suivante :
  - Par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par les montants indiqués aux colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du document ci-joint ;
  - Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme de 269 617 \$ tel qu'indiqué à la colonne « fonds général » du document ci-joint.

Ainsi la Ville de Boucherville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au document joint ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des contributions versées par les citoyens. Les montants de ces contributions apparaissent à la colonne « Contribution contribuables »;

2. D'autoriser le trésorier à procéder aux écritures comptables requises afin de finaliser le financement et la fermeture de chaque règlement, tel que décrit à ladite liste;
3. Que la Ville de Boucherville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au document joint;
4. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adjudication d'un contrat pour l'éclairage 2018  
(C-18-04-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'éclairage 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1270 préparé par la Direction du génie daté du 5 novembre 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'éclairage 2018 à JNA électrique inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 329 025,39 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-04-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-44

**Soumission SI-18-31 - Impression du Ici Boucherville**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'impression du Ici Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1279 préparé par la Direction des communications et des relations publiques daté du 26 octobre 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-18-31 pour l'impression du Ici Boucherville à Imprimerie l'empreinte inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 35 366,31 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-45

**Adjudication du contrat pour l'achat d'un chargeur sur roue, année 2018 ou plus récent (SP-18-25)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues, année 2018 ou plus récent ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1236 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger, le contrat SP-18-25, pour l'achat d'un chargeur sur roues année 2018 ou plus récent à MICANIC Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 229 622.32 \$ taxes incluses pour le chargeur sur roues incluant l'option d'une transmission 5 vitesses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission;
2. Que le conseil autorise un emprunt au montant de 210 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 5 ans dont les remboursements débiteront dans l'exercice financier suivant le déboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-46

**Adjudication du contrat pour l'achat d'un minibus 24 passagers année 2018 ou plus récent (SP-18-26)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat d'un minibus 24 passagers année 2018 ou plus récent;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1284 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 novembre 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger, le contrat SP-18-26, pour l'achat d'un minibus 24 passagers année 2018 ou plus récent à Autobus Girardin Inc., pour un montant de 95 331,52 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission;
2. Que le conseil autorise un emprunt au montant de 88 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 5 ans dont les remboursements débuteront dans l'exercice financier suivant le déboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-47

**Adjudication d'un contrat pour l'entretien ménager de deux bâtiments municipaux pour les locaux de la Direction des travaux publics et de la Maison Louis-H.-Lafontaine (SP-18-27)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager de deux bâtiments municipaux pour des locaux des ateliers municipaux de la Direction des travaux publics et de la Maison Louis-H.-Lafontaine ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1272 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SP-18-27, pour l'entretien ménager de deux bâtiments municipaux, pour les locaux des ateliers municipaux de la Direction des travaux publics et de la Maison Louis-H.-Lafontaine à MAINTENANCE NIBERT inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 25 869,38 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires du budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-48

**Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de la Bibliothèque Montarville-Boucher-De-La-Bruère (SP-18-28)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque Montarville-Boucher-De-La-Bruère ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1274 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SP-18-28, pour l'entretien ménager de la bibliothèque à Méga-Net Mario Brien, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 043,25 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-49

**Adjudication d'un contrat pour l'entretien ménager du Centre Monseigneur-Poissant (SP-18-29)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager du Centre Monseigneur-Poissant ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1275 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 octobre 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-18-29, pour l'entretien ménager du Centre Monseigneur-Poissant à SANGO Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 35 154,76 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-50

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'asphalte routier (SP-18-32)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture d'asphalte routier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1277 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 octobre 2018 sur le sujet;

Il est proposé, d'adjuger le contrat SP-18-32 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Nord Construction (1962) Inc., pour un montant budgétaire total de 135 723,62 \$, taxes incluses le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

L'attribution de ce contrat est basée sur des prix unitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-51

**Renouvellement des contrats d'assurances 2018-2019**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1292 préparé par la Direction du greffe.

Il est proposé:

1. D'accepter les conditions soumises par BFL pour le renouvellement des divers contrats d'assurances pour la ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019;
2. De verser pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019 la prime totale de la ville soit 198 368 \$ incluant les taxes;

3. De verser la somme de 54 552 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2018-2019 ainsi que la somme de 21 806 \$ constituant la quote-part de la ville au fonds de garantie de franchise collectives en biens pour le même terme;
4. D'autoriser la greffière ou l'assistante greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-52

**RTL - prolongement de l'entente d'accessibilité pour les usagers du transport en commun de 65 ans et plus jusqu'au 31 décembre 2019**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite favoriser durant les périodes hors pointes, l'utilisation du transport régulier par autobus et du transport adapté en mettant en oeuvre une initiative dédiée à la clientèle âgée de 65 ans et plus résidant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à l'accessibilité aux transports en commun pour les usagers de 65 ans et plus du RTL qui se terminait le 31 juillet 2014, a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2015, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2016, une troisième fois jusqu'au 31 décembre 2017 et une quatrième fois en 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1263 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements.

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville accepte de prolonger l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus du RTL jusqu'au 31 décembre 2019;
2. Que la Ville de Boucherville accepte de défrayer les coûts supplémentaires afin de permettre la gratuité du transport hors pointe pour la clientèle âgée de 65 ans et plus et résidant sur son territoire, inclus à la quote-part 2019 de l'agglomération de Longueuil;
3. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-53

**Location de terres agricoles - 1271 et 1321, chemin de Touraine - bail 2019**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1250 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 25 octobre 2018.

Il est proposé:

1. D'accepter l'offre de location de M. Jean-Guy Jodoin à 3 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 pour la location de la terre agricole située aux 1270 et 1321 Chemin de Touraine.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-54

**Engagement au regroupement avec l'Union des Municipalités (UMQ) pour l'achat de carburant en vrac pour 2 ans plus une option d'une période maximale d'une (1) année pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

Il est proposé d'autoriser:

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes com récité au long;
2. Que la Ville de Boucherville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
3. Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra

être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

4. Que la Ville de Boucherville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
5. Que la Ville de Boucherville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
6. Que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
7. Que la Ville de Boucherville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
  - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
  - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-55

**Servitudes- empiètement de la piste cyclable -  
boulevard Marie-Victorin**

---

CONSIDÉRANT l'empiètement de la piste cyclable longeant le boulevard Marie-Victorin sur les lots 2 279 864 et 2 279 802 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une servitude doit être obtenue en faveur de la ville afin de régulariser ces empiètements;

Il est proposé :

1. D'acquérir des propriétaires des lots 2 279 864 et 2 279 802 du cadastre du Québec une servitude réelle et permanente pour l'aménagement et l'entretien d'une piste cyclable sur les emplacements suivant longeant le boulevard Marie-Victorin:
  - Une partie du lot 2 279 864 cadastre du Québec d'une superficie de 90.5 mètres carrés;
  - Une partie du lot 2 279 802 cadastre du Québec d'une superficie de 41.6 mètres carrés;
2. Lesdites parties de lots sont montrées et décrites aux plans et descriptions techniques préparés par M. Éric Choinière, arpenteur-géomètre sous le numéro 14747 de ses minutes;

3. De mandater Prud'homme Fontaine Dolan pour rédiger et enregistrer tout acte requis en vertu des présentes;
4. Ces acquisitions sont faites pour un (1) dollar et autres bonnes et valables considérations et en particulier pour l'avantage que le propriétaire concerné de même que la population en générale retirent de la présente de cette piste cyclable;
5. Tous les frais et honoraires relatifs à ces actes de servitude sont à la charge de la Ville;
6. D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-56

**Autorisation de signature - promesse d'achats - lots  
3 428 988, 3 771 167 et 3 771 168 du cadastre du  
Québec**

---

CONSIDÉRANT le projet de promesse d'achat entre la ville de Boucherville et Intercom Services Immobiliers à l'égard des lots 3 428 988, 3 771 167 et 3 771 168 du cadastre du Québec.

Il est proposé d'autoriser M. Roger Maisonneuve, directeur général de la Ville de Boucherville, à signer la promesse d'achat. L'achat étant cependant conditionnel à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt relatif à l'acquisition de ces lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-57

**Bail de location d'une partie du lot 2 508 354 du  
cadastre du Québec**

---

CONSIDÉRANT le projet de location d'une partie du lot 2 508 354 du cadastre du Québec propriété de la Ville de Boucherville à Centre de répit-dépannage aux Quatre poches inc. pour l'aménagement de clôture, jeux (aire de jeux), bâtiments et équipements accessoires à l'usage principal exercé au 560 chemin du Lac.

Il est proposé:

1. D'approuver le projet de bail de location d'une partie du lot 2 508 354 du cadastre du Québec propriété de la Ville de Boucherville à Centre de répit-dépannage aux Quatre poches inc.;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



181112-58

**Autorisation de signature - acquisition de créance -  
Banque Laurentienne**

---

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition de la créance de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville entre la ville de Boucherville, la Banque Laurentienne et la Société d'exploitation des glaces de Boucherville;

Il est proposé d'autoriser M. Roger Maisonneuve, directeur général de la Ville de Boucherville, à signer la Convention provisoire ainsi que la Convention de cession de créance. L'acquisition de cette créance étant cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-59

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du  
conseil d'agglomération du 15 novembre 2018**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181115-2.1 à CA-181115-2.5;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181115-4.1 à CA-181115-4.3;
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-181115-5.1;
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181115-6.1 à CA-181115-6.9;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181115-8.1 à CA-181115-8.3.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son

représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-60 **Nomination membre du CA - Centre multifonctionnel Francine Gadbois**

---

Le point est reporté.

181112-61 **Société d'exploitation des glaces de Boucherville - nomination CA**

---

CONSIDÉRANT l'article 8.03 *Durée des mandats du règlement général de la Société d'exploitation des glaces de Boucherville.*

Il est proposé de nommer M. Raouf Absi, conseiller et M. Richard Bonin, directeur de la Direction des saines habitudes de vie, des sports et des équipements sportifs, comme représentants désignés par la Ville de Boucherville au conseil d'administration de la SEGB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-62 **Nomination maire suppléant**

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Il est proposé de désigner Mme Jacqueline Boubane à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 28 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-63 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, le tout conformément à l'article 358 de la LERM (LRQ c. E-2.2).

181112-64

**Félicitations à la ministre Nathalie Roy**

---

CONSIDÉRANT que des Élections générales ont eu lieu au Québec le 1er octobre 2018;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Roy a été élue députée de Montarville;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Roy a été nommée ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française;

Il est proposé de féliciter Mme Nathalie Roy pour son élection comme députée de Montarville et sa nomination à titre de ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française. Les membres du conseil municipal sont heureux de poursuivre leur collaboration avec Mme Roy et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-65

**Félicitations au maire de Kingston**

---

CONSIDÉRANT que les villes de Bouchervilles et Kingston sont jumelées depuis 1967;

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu à Kingston le 22 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le maire Bryan Patersen a été réélu;

Il est proposé de féliciter M. Bryan Patersen pour sa réélection comme maire de la ville de Kingston. Les membres du conseil municipal sont heureux de poursuivre leur collaboration avec monsieur Patersen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181112-66

**Subvention pour Club de natation Hippocampe St-Hubert - Opération Nez Rouge 2018**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1287 préparé par la Direction générale.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 200 \$ au Club de natation Hippocampe St-Hubert dans le cadre de la campagne Opération Nez Rouge 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

181112-67

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière





**VILLE DE BOUCHERVILLE**  
**SOLDES RÉSIDUAIRES À RENONCER**

Numéro de règlement	Description	Dépenses prévues au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	DÉTAIL DU FINANCEMENT			Financement total	Soldes résiduels à renoncer
					Nouveau montant de l'emprunt amendé	Fonds général	Contribution contribuables		
2013-200	Remplacement des équipements des GES (gaz à effets de serre)	956 849	956 849	527 414	447 550	79 864		527 414	509 299
2016-244	Réfection rue De Niverville	1 429 812	1 429 812	988 136	950 000	6 169	31 966	988 136	479 812
2016-245	Remplacement du tapis synthétique de Élie-Saab no.1	1 500 000	1 500 000	855 980	830 000	25 980		855 980	670 000
2016-246	Programme de rajeunissement de diverses rues	2 499 558	2 499 558	1 615 552	1 500 000	115 552		1 615 552	999 558
2016-247	Réaménagement extérieur de l'hôtel de ville	1 399 004	1 399 004	1 127 793	1 099 000	28 793		1 127 793	300 004
2017-256	Travaux correctifs structuraux au bâtiment du Centre Multifonctionnel Francine-Gadbois	299 928	299 928	203 258	190 000	13 258		203 258	109 928
<b>TOTAL</b>		<b>8 085 151</b>	<b>8 085 151</b>	<b>5 318 133</b>	<b>5 016 550</b>	<b>269 617</b>	<b>31 966</b>	<b>5 318 133</b>	<b>3 068 601</b>